

**Arrêté du Maire  
n° 2020-085T**

**Fermeture du cimetière pour traitement**

Le Maire de la Commune de FOUGEROLLES-SAINT-VALBERT,

- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, et notamment son article 2,  
VU les articles L.2212-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs du Maire  
VU la demande de fermeture de l'entreprise BCS en date 13 octobre 2020,

**CONSIDERANT** qu'en raison de la campagne de traitement phytosanitaire, il y a lieu de modifier les règles d'accès au cimetière

**Arrête :**

- Article 1 :** L'accès au cimetière sera interdit pendant toute la durée de la campagne de traitement phytosanitaire, à compter du jeudi 15 octobre 2020 à 7h30 et ce jusqu'au vendredi 16 octobre 2020 à 13 h30, délais de rentrée compris.
- Article 2 :** les affiches nécessaires seront placées à chaque entrée par l'entreprise chargée des travaux.
- Article 3 :** Les droits des tiers sont et demeurent réservés
- Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune.
- Article 5 :** Le Maire de la Commune de FOUGEROLLES-SAINT-VALBERT, et le garde-champêtre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FOUGEROLLES, le 13 octobre 2020

Le Maire,  
**Pour le Maire  
L'Adjoint délégué,**

**Benoît MIEG**

